

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2006/III-1e/14  
Séance du 23 JUIN 2006



### DECISION MODIFICATIVE N° 1 2006 SITUATION DES RESTES A RECOUVRER, PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ♦ Emet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général des taxes d'urbanisme irrécouvrables, selon l'état joint en annexe.
- ♦ Admet en non-valeur les créances non recouvrables pour un montant de **91 685,94 €** et mentionnées aux annexes déposées sur le bureau.
- ♦ Décide l'inscription des crédits supplémentaires suivants permettant de procéder aux opérations concernées :
  - Enveloppe 22514 – nature 654 : 80 685,94 €.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 23 JUIN 2006  
Publication 30 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER